

Procès de France Télécom Orange

Une première semaine qui confirme le déni de la direction !

Le procès de France Télécom et de ses cadres dirigeants est un moment historique où l'on voit des dirigeants maquiller la réalité d'un plan qui fera système : virer 22 000 salarié-es de l'entreprise avec des méthodes brutales, tout en proclamant la joie de ces salarié-es à oeuvrer au redressement de l'entreprise.

Mars attaque !

Dans « *Mars attaque !* », le film de Tim Burton, les aliens déchainent le feu sur la terre en massacrant allègrement les populations tout en lançant un message de paix aux terriens.

Didier Lombard a déclaré à l'audience qu'il pensait que le mois de juin 2009 devait être le moment d'une réjouissance des salarié-es car le plan NEXt avait été une réussite.

Cela prêterait à rire. Mais même si les suicides constatés dans ce début d'année 2009 ne doivent rester que les indicateurs d'une situation plus générale, leur énumération montre qu'il est inconcevable que le personnel s'apprêtait à faire la fête et que cette fête leur aurait été volée par la crise médiatique de l'été 2009 et l'exagération des suicides.

L'Observatoire du stress et des mobilités forcées à France Télécom a commencé un recensement des suicides depuis janvier 2008. Ce recensement a été communiqué aux juges dès l'audition de la fédération SUD en juillet 2010. Il est clair qu'il ne pouvait pas être exhaustif car il se basait sur les informations remontant des syndicalistes et des salarié-es, collègues ou familles...

Notre but était de rendre public ces actes pour que des enquêtes circonstanciées soient menées par les CHSCT, pour une procédure de reconnaissance en accident de travail.



Aucun recensement partagé n'aura lieu avec l'ancienne Direction, tandis que la nouvelle, de la fin 2010 à la fin 2014, enverra aux syndicats des mails d'informations. A ce titre, les chiffres de 2010-2014 sont plus « *fiabes* » puisqu'ils cumulent les informations syndicales et celles de la Direction.

Mais il n'y aura toujours pas de liste officielle partagée avec les syndicats et indiquant les suites données à chaque suicide ou tentative de suicide.

Dix ans après, cette liste reste incomplète, la direction ayant visiblement décidé d'ignorer la nécessité de produire une liste officielle qui pourrait être partagée par les organisations syndicales et les familles.

Un site fédéral : <https://proceslombard.fr/>

Le site de Solidaires : la-petite-boite-a-outils.org/category/proces-france-telecom/

SUD

**Fédération des activités postales
et des télécommunications**

25/27 rue des envièrges 75020 Paris
Tél : 01 44 62 12 00 - fax : 01 44 62 12 34
sudptt@sudptt.fr - www.sudptt.org

Union
syndicale
Solidaires

Paris, le 13 mai 2019

Le refus du thermomètre

Une seule crise suicidaire est révélatrice d'une situation plus générale et l'employeur doit réagir. La direction peut contester le lien au travail de chaque acte désespéré, mais elle ne peut prétendre que la situation sociale était au beau fixe. Et d'ailleurs, si un doute était possible, il lui incombait de prendre des dispositions pour faire cesser ces situations de risques. Or elle n'a rien fait de tout cela.

Elle conteste les alertes de médecins, dont certains décident de démissionner. Elle refuse de faire une enquête nationale sur les risques psychosociaux alors que les instances comme le CNSHSTC lui demandent unanimement.

Lorsque l'Observatoire du Stress met en ligne un questionnaire en 2007, elle en conteste la valeur scientifique et coupe ensuite l'accès des salarié-es au site de l'Observatoire. Cette coupure durera plus de 3 ans, jusqu'au début 2011. En 2008, la direction refusera la présence de médecins du travail aux Assises de l'Observatoire à Saint-Denis.

En 2010, sous la pression du ministre du travail, l'enquête nationale Technologia est actée. Un comité de pilotage est créé avec la direction, qui construira un questionnaire mis en ligne pour les 100 000 salarié-es.

Les résultats de cette enquête ont été perçus « *comme un cri* » selon la présidente du comité de pilotage, Carole Froucht. Mais dix ans après, les trois dirigeants déclarent que l'enquête était biaisée, les questions orientées !

Jean-Claude DELGENES, le Pdg de Technologia, est venu faire une déposition sévère, qui montrait combien la situation était délétère et que tous les indicateurs d'alerte étaient au rouge. Mais les avocats des dirigeants attaquent, dévalorise l'immense travail rendu par Technologia, mettent en cause ses compétences... Dix ans après, cette enquête est devenue une menace, pièce maitresse d'un procès exemplaire sur le harcèlement institutionnel, après notre plainte et celles des autres fédérations syndicales.

Puis Jean-Claude DELGENES fait une révélation : « *Après 4 jours, il y avait déjà 25 000 salarié-es qui s'étaient connectés* » ! Mais dans la nuit, « *le serveur subit une attaque de pirates et il est en panne...* » Il prend contact avec Olivier BARBEROT pour lui annoncer la mauvaise nouvelle. Mais le DRH lui répond simplement que c'était les services informatiques de France Télécom qui avaient attaqué le serveur de Technologia pour ... en vérifier la sécurité ?

Plus de 120 parties civiles !

Déni de la direction

Dès 2010, nous avons mis en place un site de recueil de témoignages où nous avons recueilli 49 demandes de salarié-es et de familles.

Parmi elles, figuraient déjà des cas de suicide qui n'avaient pas été enregistrés. La direction avait délibérément décidé de ne pas communiquer avec les familles pour leur indiquer leurs droits.

10 ans d'attente

La perspective du procès s'éloignant avec la durée de l'instruction et les procédures dilatoires des prévenus, nous avons dû fermer ce site.

En janvier 2019, la plupart des 49 demandes avait disparu, suite à décès, retraites, départs de l'entreprise... Et nombreux parmi les autres avaient décidé de tourner la page.

Les victimes doivent être indemnisées !

Nous voulons retrouver ces victimes pour leur donner enfin accès à une procédure de reconnaissance, d'indemnisation et de réparation.

Nous avons déjà retrouvé 120 parties civiles qui sont aujourd'hui enregistrées.

Parmi elles, des familles qui n'avaient jamais été informées de leurs droits.

Si vous connaissez des familles, des collègues, contactez-nous !

Rejoignez nous !
proceslombard@sudptt.fr

Sud

Fédération des activités
postales
et des télécommunications

25/27 rue des envierges 75020 Paris

Union
syndicale
Solidaires